

Fiche n° 6



ESPE : parité affichée, discriminations au sommet ?

Les ESPE connaissent des débuts difficiles à plus d'un titre : conditions de formation contestées par les étudiants, conditions de travail dénoncées par les enseignants, mais aussi mise en place d'un pilotage des plus bureaucratique, voire sexiste où les décisions qui les concernent échappent aux formateurs et étudiants.

Parité, égalité, exemplarité... de belles valeurs affichées !

En janvier 2013, Geneviève Fioraso s'était exprimée à l'occasion de la signature de la Charte pour l'égalité Femmes/Hommes, élaborée et ratifiée par la C.P.U., la C.D.E.F.I. et la C.G.E¹, en présence de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes, porte-parole du Gouvernement. « *La loi ne doit ni ne peut tout régler. Mais il ne faut pas craindre d'y recourir, pour institutionnaliser certaines bonnes pratiques (...) Nous ne pouvons pas prétendre éclairer, élever le niveau de formation de notre jeunesse, progresser dans la connaissance et sa diffusion, sans être nous-mêmes exemplaires sur une question aussi déterminante que la parité homme - femme. C'est un enjeu pressant, évident, de justice et d'efficacité* ».

La Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif 2013-2018 a été signée le 7 février 2013 préconisant plusieurs actions dont :

Mesure 12 : Intégrer la déconstruction des stéréotypes sexistes et l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cahier des charges de la formation initiale des personnels enseignants.

Mesure 13 : (...) Les personnels de direction et de ressources humaines de l'enseignement supérieur se verront proposer des formations à l'égalité entre les femmes et les hommes; (...) l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur mettra en place des actions de formation au genre et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Des intentions... aux actes

De fait, la loi Fioraso de juillet 2013 a imposé la parité dans les modes de scrutin des élections des universités et communautés. Les règles ont été appliquées pour les instances des ESPE. "*Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe*"

Résultat : pour les universités, alors qu'en 2008 presque 20% des universités étaient présidées par des femmes (ce qui était un record historique), les élections de 2012 ont vu le nombre de présidentes divisé par deux² !

Pour les ESPE la situation s'est également dégradée !

Au terme du processus, il y a une chute de la représentation des femmes, aussi bien numériquement que relativement à leur part dans les personnels. Un exemple à Nantes : **4 femmes** et 4 hommes représentant les formateurs ont été élus dans les conseils de l'ESPE, alors que le Conseil d'Ecole de l'IUFM comptait 11 élu.es dont **7 femmes** et 4 hommes.

A quand la parité dans les instances de direction ?

Les élections, selon cette parité stricte, étant terminées, les inégalités d'accès aux responsabilités ont pu reprendre tranquillement... C'est ainsi qu'à Nantes et Bordeaux, la direction d'ESPE est : 100 % Hommes 0 % Femme ! La parité « formelle » des nouvelles procédures semble avoir désinhibé toute tentation de concentration machiste des pouvoirs !

¹ CPU : Conférence des Présidents d'Université, CDEFI : Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs, CGE : Conférence des Grandes Ecoles.

² Chiffres clés de la parité dans l'enseignement supérieur et la recherche, http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Charte_egalite_femmes_hommes/90/6/Ch

Deux exemples d'application de la parité « formelle »

ESPE Académie de BORDEAUX	ESPE Académie de NANTES
<p>Chiffres clés sur les personnels : 5 femmes sur 12 professeurs des universités 32 femmes sur 51 maîtres de conférences 50 femmes sur 93 enseignants du second degré 8 femmes sur 20 professeurs des écoles 9 femmes sur 18 formateurs associés 2nd degré 87 femmes sur 116 professeurs des écoles-maîtres formateurs (PEMF)</p>	<p>Chiffres clés sur les personnels : 142 femmes sur 259 personnels à temps complet 2 femmes sur 2 professeures des universités 17 femmes sur 33 maîtres de conférences 54 femmes sur 112 enseignants statut second degré</p>
<p>Le sexe de la gouvernance</p> <p>Direction : un homme, directeur</p> <p>Responsable de la formation : un homme, directeur adjoint, Responsable de la recherche : un homme, directeur adjoint, Responsable de l'institutionnel, de la pré-professionnalisation L2 et L3 et de la gestion des projets, représentant es-qualité l'université Michel de Montaigne : un homme, directeur adjoint Représentant es-qualité l'université de Pau et des Pays de l'Adour : un homme, directeur adjoint.</p> <p>Référent Rectorat : un homme,</p> <p>8 chargés de mission dont 5 hommes,</p>	<p>Le sexe de la gouvernance</p> <p>Direction : un homme, directeur</p> <p>Responsable de la formation initiale : un homme, directeur adjoint, Responsable de la formation continue : un homme, directeur adjoint, Responsable Ressources humaines et Moyens d'enseignement : un homme, directeur adjoint, Responsable Relations entre les sites, politique budgétaire : un homme, directeur adjoint.</p> <p>Responsable administratif : un homme</p> <p>Responsable du site de Nantes : un homme Responsable du site d'Angers : un homme Responsable du site du Mans : un homme Responsable du site de La Roche : un homme Responsable du site de Laval : un homme <i>Les fonctions de Directeur - Adjoint et de responsable de site sont éventuellement cumulées (pour 2).</i></p>
<p>Responsable master MEEF 1er degré : un homme, Responsable master MEEF second degré : un homme, Responsable master MEEF CPE : un homme, Responsable master MEEF Ingénierie et Pratiques de Formation : un homme.</p>	<p>Responsable master MEEF 1er degré : un homme, Responsable master MEEF second degré : un homme, Responsable master MEEF CPE : un homme,</p>
<p>Nos interlocuteurs privilégiés : Présidence du Conseil d'école (construit à parité selon la loi) : un homme, Présidence de l'université : un homme, Vice-Président formation : un homme, Vice-Président recherche : un homme,</p> <p>Recteur : un homme, Présidence de l'Université Michel Montaigne : un homme, Présidence de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour : un homme.</p>	<p>Nos interlocuteurs privilégiés : Présidence du Conseil d'école (construit à parité selon la loi) : un homme, Présidence de l'université de Nantes : un homme 1er Vice-Président : un homme Vice-Président formation : un homme, Vice-Président recherche : un homme,</p> <p>Recteur : un homme, Présidence de l'Université du Maine: un homme, Présidence de l'Université d'Angers : un homme.</p>
<p>Dernières nouvelles : A Nantes, une responsable de site serait désignée par la direction à compter de septembre prochain... avec un statut de directrice-adjointe...</p>	

Les Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE) forment les enseignant-e-s et éducatrices de demain !

Leur demander la création de modules de formation contre les stéréotypes, notamment de genre, est nécessaire. **Encore faut-il se les appliquer ! Question d'exemplarité !**